
MUNICIPALITE

REPONSE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Barraud et consorts
relative au bilan de la sécurité publique à la fin de l'été 2010

Renens, le 22 octobre 2010

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 9 septembre 2010, M. le Conseiller communal Olivier Barraud et consorts ont déposé une interpellation relative au bilan de la sécurité publique à Renens à la fin de l'été 2010.

Depuis janvier 2008, la Police de l'Ouest lausannois a succédé à la Police municipale de Renens. Dans ce contexte, de nombreux changements ont été apportés, notamment s'agissant de la tenue du journal de poste de la police. Les comparaisons entre 2007 et 2008 manquent ainsi de pertinence, celles de 2008 avec 2009 n'étant que partiellement comparables eu égard à de nouvelles méthodes de comptabilisation.

Par contre, les statistiques entre 2009 et 2010 sont tenues de façon identique, si bien qu'il est possible de comparer ces deux années.

La Municipalité répond aux questions suivantes des interpellateurs :

1. Avons-nous connu des problèmes de sécurité publique durant cet été? Si oui, quelle est la nature de l'infraction?

Avant d'aborder la question des chiffres, l'impression et le ressenti de la Municipalité sont favorables, les comptes-rendus publiés dans les médias s'étant révélés peu alarmants s'agissant de la question de la sécurité publique à Renens. D'autre part, sur un plan subjectif, les membres de la Municipalité considèrent que le climat de sécurité est plutôt positif, quelques endroits pouvant poser problème. Il s'agit en particulier de la Gare et du magasin à l'ouverture tardive qui lui est lié, lequel est fréquenté par un certain nombre de jeunes. Les réunions de ces jeunes, à la belle saison, s'avèrent bruyantes et posent des problèmes de nuisances sonores. Celles-ci s'exportent parfois jusqu'au parc de la Gare, ce qui a valu quelques plaintes des habitants du quartier. Il en est de même s'agissant de certains établissements publics, dont les clients sont parfois excessi-

vement bruyants. Ces problèmes sont par ailleurs plus des problèmes d'incivilité que d'insécurité, mais ils ne favorisent pas le sentiment de sécurité.

Comme toute gare, celle de Renens n'échappe pas à son lot de difficultés. La configuration du passage souterrain rend celui-ci quelque peu insécurisant, comme c'est le cas pour les autres passages de ce genre (1^{er}-Août, Léman, sous le 14-Avril); les aménagements effectués (suppression des vitrines, affichage culturel et affichage libre organisé, lumière) ont amélioré l'ambiance, comme l'ont fait les actions entreprises dans le cadre de l'action parrains-marraines de Gare et les présences régulières tant de la Police de l'Ouest que de sa brigade Prévention et Partenariat. Les aménagements futurs dans le cadre de la requalification de la Gare vont aussi dans ce sens.

Sur le plan des faits, la POL a transmis les chiffres suivants :

Les interventions à caractère réactif restent relativement stables.

	2009			2010		
	Juillet	Août	Total	Juillet	Août	Total
Assistance	84	69	153	80	65	145
Bagarre	14	5	19	7	12	19
Dom. Propriété	14	11	25	24	20	44
Incendie	5	1	6	2	2	4
Infraction letr	4	7	11	2	7	9
Infraction pénale	7	1	8	9	8	17
Interpellation	13	9	22	14	17	31
Nuisances	77	76	153	77	52	129
Stup.	10	4	14	6	7	13
Violences dom.	9	5	14	5	3	8
Vols Matériel	17	23	40	17	24	41
Vol véhicule	5	7	12	10	9	19

Par contre les actions préventives sont en nette augmentation.

En guise de synthèse, il y a lieu de relever qu'aucune aggravation de la situation n'est constatable. Au contraire, le dispositif mis en œuvre au travers de la création de la POL permet une meilleure centralisation de l'information sur la délinquance et les incivilités dans l'Ouest lausannois que ce qui était le cas les années précédentes. Ces informations permettent une meilleure gestion de la sécurité publique et la Municipalité ne peut que se féliciter du travail accompli dans ce sens.

2. Est-il possible d'avoir une comparaison avec les dernières années ainsi qu'avec des villes de taille comparable?

Les comparaisons avec d'autres villes ne peuvent pas être effectuées en milieu d'année. Les chiffres synthétiques ne sont extraits des bases de données qu'à la fin de l'année en vue d'élaborer les rapports de gestion destinés aux autorités, que ce soit à l'échelle des villes ou du canton. Des comparaisons entre villes sont réalisées dans ce contexte et portent notamment sur l'année 2009. Les chiffres publiés à l'échelle cantonale vaudoise concernant l'Ouest lausannois sont favorables, à l'exception du nombre de vols. Sur ce point, la consultation du rapport cantonal est intéressante.

(http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dse/polcant/fichiers_pdf/SPC_Vaud_2009.pdf).

Ainsi, si Lausanne enregistre 176 infractions au code pénal pour 1000 habitants, Yverdon-les-Bains est à 123, Vevey à 115, Payerne à 113 et Nyon à 105.

Dans le même temps, les communes de l'Ouest lausannois occupent le 6ème rang pour Crissier avec 102 infractions au code pénal pour 1000 habitants, Prilly le 8ème avec 100, Renens le 11ème avec 90, Chavannes le 15ème avec 77, Bussigny le 17ème avec 76 et Ecublens le 20ème rang de la statistique avec 65 infractions pour 1000 habitants. Il y a cependant lieu de relativiser le classement de Crissier dans cette statistique, le nombre de vols étant particulièrement élevé dans les centres commerciaux.

3. En outre, est-il envisageable d'avoir une information régulière de la sécurité publique sur le territoire communal?

Le Commandement de la POL publie régulièrement des lettres d'information auxquelles tout un chacun peut s'abonner s'il le souhaite. Ces lettres concernent en général l'ensemble de l'Ouest lausannois, mais il arrive qu'elles ne puissent concerner qu'une seule problématique. Il arrive aussi que des groupes cibles soient avisés d'information les concernant plus directement. Les membres du Conseil communal peuvent s'inscrire à ces lettres d'information sans aucun problème à titre individuel. Une demande spécifique émanant du Conseil communal serait acceptée sans aucune difficulté et les membres du Conseil communal pourraient ainsi recevoir les informations directement par le biais de courriels d'information.

Pour ce qui est des statistiques, la POL extrait et publie hebdomadairement des statistiques sur son activité. Elles se trouvent sur le site internet, à l'adresse suivante : (<http://www.polouest.ch/actualites/index.php?mpa=2&from=13>)

En conclusion, la Municipalité constate que l'été 2010 est comparable à celui de 2009 en termes de sécurité publique et que les statistiques de 2009 montrent que la Commune de Renens est plutôt bien positionnée en termes de sécurité publique. Sans relâchement, la Municipalité poursuit ses efforts au profit de la population et considère, au travers de la présente réponse, avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Barraud et consorts.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ